

BUREAU DU 26 JUIN 2019

Délibération N° B 19/063

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019 CONVENTION FONCIERE

LONGWY - Ancien commissariat - Hébergement mixte en cœur de ville - F F09FB400011

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de Longwy souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise du site de l'ancien commissariat en vue de créer un lieu d'hébergement mixte de type auberge de jeunesse, logements des jeunes, centre de formation pour sportifs,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la communauté d'agglomération de Longwy et la commune de Longwy annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie de 28 a 93 ca ; le montant prévisionnel de l'opération est de 350 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la communauté d'agglomération de Longwy et la commune de Longwy la convention foncière annexée à la présente délibération,
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

Le 1 5 JUIL. 2019

Le Préfet de Région, Le Secretarie de la pour les Affaires Régionales et curopéennes

Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER